



PREFECTURE DES YVELINES

Le 6 août 2010

Sous-Préfecture  
de Saint Germain en Laye

La Préfète des Yvelines

à

Madame Aline PASCAL  
Maire de Bougival

Bureau de l'Aménagement et  
du Développement Durable  
Affaire suivie par : Daniel MASCLET  
☎ 01.30.61.34.57  
✉ : 01.30.61.34.98  
[daniel.mascllet@yvelines.pref.gouv.fr](mailto:daniel.mascllet@yvelines.pref.gouv.fr)

Objet : Modification du POS de la Commune de Bougival et délibérations des 1<sup>er</sup> et 8 juillet 2010

Aux termes de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2010, reçue en sous-préfecture le 6 juillet et rectifiée par une délibération du 8 juillet reçue ce même jour, le conseil municipal de Bougival a adopté la modification du plan d'occupation des sols portant sur le classement en zone UEa des parcelles cadastrées AH18, 20,21, sises rue Yvan Tourgueniev et d'une superficie de 8200 m<sup>2</sup>.

Ces deux délibérations appellent des observations au titre du contrôle de légalité mais également au fond.

1/ En ce qui concerne le fond :

Cette modification du POS a pour principal objet de permettre la construction sur une partie des parcelles concernées-*lesquelles constituent une des dernières opportunités foncières de la commune*- d'un site de vente de véhicules automobiles d'occasion.

Comme cela a été rappelé avec constance par les services de l'Etat, qui ont donné un avis défavorable à la présente modification du POS, ce projet de construction est susceptible de porter un préjudice certain à la démarche de qualification du corridor RD113 entre Port-Marly et Bougival. Une telle construction tend en effet à banaliser le paysage et à confirmer la vocation de boulevard urbain du RD113 à cet endroit.

La construction de ce site de vente automobile peut également compromettre la valorisation culturelle de la villa Viardot et de la datcha Tourgueniev, bâtiments tous deux inscrits à l'inventaire des monuments historiques.